

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

n° 205-24 C

RS - Adhésion à la Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT)

· date de convocation le 31 octobre 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune Serge Tichkiewitch Aillon-le-Vieux Vincent Miguet Arith Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard Barberaz

Barby Christophe Pierreton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Cyrille Causse

Challes-les-Eaux James Hallay - Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade Chambéry Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod -

Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin

Cognin Franck Morat

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges Damien Regairaz

La Motte-Servolex Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire Grégory Basin - Frédéric Bret - Chantal Giorda

Jean-François Poitou I a Thuile Le Châtelard Vincent Boulnois

Le Noyer

Les Déserts Sandra Ferrari

Lescheraines Montagnole **Puygros**

Michel Dyen Saint-Alban-Leysse Saint-Baldoph Valentin Hachet Saint-Cassin Jocelyne Gougou Saint-François de Sales Maryse Fabre Saint-Jean-d'Arvey Christian Berthomier Saint-Jeoire-Prieuré Jean-Marc Léoutre Saint-Sulpice Marcel Ferrari Sainte-Reine Philippe Ferrari Sonnaz Daniel Rochaix Thoiry

Vérel-Pragondran Jean-Pierre Coendoz Vimines Corine Wolff

· conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Fric Delhommeau

· conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martine Lambert à Chantal Giorda de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmais à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévise - de Alain Thieffenat à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

· conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier -Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex 04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires, à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 205-24 C

objet RS - Adhésion à la Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT)

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, rappelle que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus de collectivités à recourir aux centrales d'achat. La Centrale d'achat du numérique et des télécoms est une nouvelle centrale d'achat créée à destination des collectivités locales.

La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécommunication.

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- une gestion simplifiée des achats,
- des marchés adaptés aux besoins des collectivités locales,
- des frais d'accès réduits.
- une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût d'utilisation des marchés est facturé annuellement par l'association en fonction du nombre d'accords-cadres souscrits et avec un plafond de 8 100 € HT par an pour un groupe d'établissements comprenant au maximum 50 structures.

L'adhésion de Grand Chambéry entraîne l'adhésion des 38 communes de l'agglomération et de ses satellites, leur permettant de bénéficier des offres souscrites par Grand Chambéry sans frais et sans aucune obligation de commandes.

S'agissant de la Ville de Chambéry, une partie du coût d'utilisation annuel lui sera refacturée par Grand Chambéry à hauteur d'un maximum de 2 000 € HT par an, certains accords-cadres ne répondant qu'à ses propres besoins.

Vu le code de la commande publique,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1: d'approuver l'adhésion à la CANUT,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

le président, Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 205-24 C

Objet de l'acte : RS - Adhésion à la Centrale d'achat du numérique et des

télécoms (CANUT)

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 -

Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 07 novembre 2024

Annexe(s):

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241107-lmc1H32376H1-DE

Identifiant unique de l'acte : Imc1H32376H1

Date de transmission en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet: jeudi 14 novembre 2024